



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE L'AUDE

## **AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

**relatif à l'ouverture d'une enquête publique portant sur la demande d'autorisation  
environnementale concernant le projet de réalisation d'un réseau hydraulique agricole, sur les  
communes d'Aragon, Pennautier, Ventenac Cabardès et Villemoustaussou avec prélèvement  
d'eau dans le Fresquel  
sollicitée par l'Association Syndicale Autorisée de Pennautier**

Par arrêté n° 2019/00017 du Préfet de l'Aude du 24 octobre 2019, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 32 jours, est prescrite du 25 novembre 2019 au 26 décembre 2019.

### Caractéristiques principales du projet :

Le projet consiste en la création d'un réseau hydraulique de 11,25 km et d'une station de pompage de l'eau du Fresquel, destiné à irriguer 290 hectares de surfaces agricoles constituées à 85 % de parcelles cultivées et 15 % de terres actuellement en gel et destinées à être plantées en vignes. Le mode de culture pratiqué est la culture raisonnée, une seule exploitation viticole est en culture biologique sur les 14 concernées. L'irrigation se fera au goutte à goutte pour la vigne et l'horticulture, par micro-aspersion pour les truffes et par couverture intégrale pour les grandes cultures céréalières.

Le Préfet de région a soumis le projet, à l'issue de la procédure d'examen au cas par cas, à étude d'impact. Le dossier d'enquête publique comprend par conséquent, une étude d'impact prévue par les articles L.122-1 et suivants et R.122-1 et suivants du code de l'environnement ; celle-ci est jointe au dossier d'enquête publique ainsi que son résumé non technique.

La demande d'examen au cas par cas a été transmise à la Mission Régionale d'autorité environnementale (MRAe), consultée en sa qualité d'autorité environnementale qui a émis un avis dans un délai de 2 mois. Cet avis fait suite à la demande d'examen au cas par cas déposée au titre de l'article R.122-3 du code de l'environnement et ayant donné lieu à une décision de soumission à étude d'impact.

### Informations complémentaires :

La personne responsable du projet est Monsieur le Président de l'Association Syndicale Autorisées – Mairie de Pennautier - 4 boulevard Pasteur - 11610 Pennautier.

Toutes informations techniques relatives au projet pourront être demandées à :

- Monsieur Sébastien AJDNIK – Vice-président  
ou
- Monsieur Christophe GUIRAUD – Président

Courriel : scidelacite@outlook.fr – Tél. : 06.49.55.82.10.

### Désignation du commissaire enquêteur :

Le commissaire enquêteur désigné par le Tribunal Administratif est Monsieur Jean-Louis DARLAY, retraité de l'Education Nationale. En cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant sera désigné après interruption de l'enquête par le Président du tribunal administratif.

### Déroulement de l'enquête :

La commune de Pennautier est désignée siège de l'enquête.

Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier en version papier, ainsi que le registre d'enquête, à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur préalablement à l'ouverture de l'enquête publique seront mis à disposition du public en mairie de Pennautier – 4, boulevard Pasteur – 11610 Pennautier.

Les personnes intéressées pourront en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture au public et s'il y a lieu, consigner leurs observations et propositions par écrit sur le registre d'enquête, ouvert à cet effet.

Le dossier sera par ailleurs consultable en version dématérialisée :

- sur le site internet des services de l'État dans l'Aude au lien suivant : <http://www.aude.gouv.fr/autorisations-environnementales-r2316.html> ;
- gratuitement sur un poste informatique, en mairie de Pennautier du lundi au jeudi de 08h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00 et le vendredi de 08h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00.

#### **Observations et propositions du public :**

Les observations relatives au projet pourront être envoyées avant la clôture de l'enquête, soit :

- par courrier à la mairie de Pennautier – 4, boulevard Pasteur – 11610 Pennautier – à l'attention de Monsieur Jean-Louis DARLAY, commissaire enquêteur,
- ou adressées par voie électronique à l'adresse suivante : [pref-reseau-hydraulique-pennautier@aude.gouv.fr](mailto:pref-reseau-hydraulique-pennautier@aude.gouv.fr).

Les courriels seront mis en ligne sur le site internet des services de l'État dans l'Aude au lien suivant : <http://www.aude.gouv.fr/autorisations-environnementales-r2316.html> dans les meilleurs délais possibles. Les observations et propositions formulées par voie postale sont annexées au registre d'enquête et tenues à disposition au siège de l'enquête.

**Toutes les observations, courriers et courriels réceptionnés avant la date d'ouverture et après la date de clôture de l'enquête ne pourront pas être pris en considération par le commissaire enquêteur.**

#### **Lieu et dates de permanences du commissaire enquêteur :**

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, aux jours et heures en mairie de Pennautier – 4, boulevard Pasteur – 11610 Pennautier :

- le 25 novembre 2019 de 09h00 à 12h00
- le 12 décembre 2019 de 09h00 à 12h00
- le 26 décembre 2019 de 14h00 à 17h00.

#### **Mise à disposition du rapport et des conclusions :**

Pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public :

- en mairie de Pennautier,
- à la préfecture de l'Aude (Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial – Bureau de l'environnement et de l'aménagement du territoire) sur rendez-vous uniquement aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- et publiés sur le site internet des services de l'État dans l'Aude au lien suivant : <http://www.aude.gouv.fr/autorisations-environnementales-r2316.html>.

#### **Décision prise à l'issue de l'enquête :**

Au terme de la procédure, l'autorisation environnementale, pourra être accordée ou refusée par arrêté préfectoral du Préfet de l'Aude.